



Lettre d'information à destination des entreprises locales d'énergie

Le deuxième semestre 2011 sera marqué par une nouvelle présidence de l'Union, celle de la Pologne. L'activité européenne dans le domaine de l'énergie reste toujours aussi animée en ce qui concerne les publications de la Commission européenne relatif au plan d'action d'efficacité énergétique, le déploiement des réseaux intelligents, et la proposition de directive sur l'efficacité énergétique. Les consultations publiques du CEER et de l'ACER se maintiennent à un rythme toujours très important. Les concertations avec Entso-e et Entso-g en vue du développement des lignes directrices cadres et de codes de réseaux s'intensifient. Les Fora de Londres (Consommateurs d'Énergie), de Madrid (Gaz) et de Florence (Électricité) résument les travaux en cours dans les divers domaines et révèlent les thèmes importants pour les prochains mois.

La CEDEC accueille, depuis le 1^{er} juillet 2011, Netbeheer Nederland – regroupant tous les gestionnaires de réseaux des Pays-Bas – comme nouveau membre.

PRESIDENCE POLONAISE

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, c'est au tour de la Pologne de prendre la tête du Conseil de l'Union européenne, inaugurant ainsi un nouveau trio de présidences auquel prendront également part le Danemark et la Chypre.

Tenant compte des orientations définies par le Conseil européen en février 2011 et des conclusions du Conseil sur la stratégie Energie 2020, les trois présidences mettront l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie en question, y compris du chapitre consacré aux infrastructures (réseaux intelligents, financement disponible dans le cadre du budget de l'UE,...) et du plan d'efficacité énergétique. La mise en œuvre de la directive relative à l'énergie produite à partir de sources renouvelables fera l'objet d'un suivi en ce qui concerne la viabilité des biocarburants et les questions de financement et de coordination en vue d'atteindre l'objectif de 20% et d'intensifier les travaux sur l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux électriques. Sont également envisagées dans ce contexte: des initiatives réglementaires portant sur les réseaux intelligents et la promotion des véhicules électriques. L'apport d'un soutien adéquat à la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (SET) jouera aussi un rôle majeur dans ces domaines.

http://pl2011.eu/sites/default/files/users/shared/o_prezydencja/programme_of_the_polish_presidency_of_the_council_of_the_eu.pdf

ACER – ENTSO-E – ENTSOG – LIGNES DIRECTRICES CADRES ET CODES DE RESEAUX

Les concertations avec Entso-e et Entso-g en vue du développement des lignes directrices cadres et de codes de réseaux s'intensifient.

En vue du suivi de tous les travaux qui se développent, et pour lesquels CEDEC fait appel aux experts des entreprises membres, la CEDEC mettra à disposition de ses membres – à partir de septembre –

un outil informatique flexible sur le site www.cedec.com.

COMMISSION EUROPEENNE

PROPOSITION DE DIRECTIVE SUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Suite à son plan d'action révisé sur l'efficacité énergétique, présenté le 8 mars, la Commission européenne a publié, le 22 juin, un projet de directive sur l'efficacité énergétique qui vise à remplacer les directives sur la promotion de la cogénération et sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques. Le nouveau texte – que la CEDEC soutient dans ses grandes lignes – prévoit des mesures pour que les Etats membres intensifient leurs efforts d'utilisation plus efficace de l'énergie à toutes les étapes de la chaîne, depuis la production de l'énergie, en passant par sa distribution jusqu'à sa consommation finale.

La Commission propose en particulier que:

- les entreprises de distribution d'énergie ou de vente d'énergie au détail réalisent chaque année, des économies d'énergies équivalentes à 1,5% de leurs ventes en énergie, par la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique;
- les pouvoirs publics donnent l'exemple en réalisant, chaque année, des travaux de rénovation thermique qui devront couvrir au moins 3% de la surface totale au sol;
- les consommateurs réalisent des économies d'énergie en augmentant l'utilisation de compteurs intelligents qui permettent aux consommateurs de mieux gérer leur consommation énergétique;

- des gains d'efficacité énergétique sont obtenus en imposant aux régulateurs nationaux de tenir compte de critères en la matière dans leurs décisions, notamment lors de l'approbation des tarifs de réseau.

La Commission évaluera en 2014 les progrès accomplis et présentera, si nécessaire, une nouvelle proposition législative imposant des objectifs nationaux contraignants en matière d'efficacité énergétique.

La proposition sera traitée par le Parlement européen à partir de septembre. MPE Claude Turmes est nommé comme rapporteur au sein de la Commission ITRE.

http://ec.europa.eu/energy/efficiency/eed/doc/2011_directive/com_2011_0370_fr.pdf

LE PLAN D'ACTION POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE

La Commission européenne a adopté, le 8 mars 2011, son nouveau plan d'action pour l'efficacité énergétique visant à réduire encore davantage la consommation d'énergie. Des estimations récentes de la Commission laissent à penser que, si la situation reste inchangée, l'Union européenne ne parviendra à réaliser que la moitié de l'objectif des 20% pour 2020.

Dans ce contexte, le nouveau plan d'efficacité énergétique propose, en particulier:

- de favoriser le rôle exemplaire du secteur public;
- de s'axer sur le déploiement des réseaux et des compteurs intelligents pour optimiser la consommation d'énergie;
- d'améliorer l'efficacité de la production d'électricité et de chaleur, les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité devant accorder un accès prioritaire à l'électricité cogénérée;
- les fournisseurs et les distributeurs devront contribuer aux actions d'économie d'énergie par l'amélioration de l'efficacité énergétique parmi leurs clients. Ils pourront également faire appel aux sociétés de services énergétiques (ESCO);
- de lancer une nouvelle initiative « Villes intelligentes et Communautés intelligentes ».

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0109:FIN:FR:PDF>

LE DEPLOIEMENT DES RESEAUX INTELLIGENTS

La stratégie pour stimuler le développement des réseaux intelligents, qui a été proposée le 12 avril par la Commission européenne, souligne la nécessité de la mise en place de normes techniques à l'échelle européenne et le respect de la vie privée des consommateurs. Elle prévoit aussi un cadre réglementaire, des mesures pour garantir des services concurrentiels aux consommateurs, ainsi que

des actions pour soutenir la recherche, le développement et l'innovation.

La Commission européenne propose cinq domaines d'action:

- L'exécutif européen envisage en premier lieu de suivre le développement de normes communes sur les réseaux intelligents. Outre la définition d'un code de réseau, la Commission veillera au développement de normes relatives aux TIC pour faciliter la mise en œuvre des réseaux intelligents;
- Ensuite, la Commission envisage des dispositions légales et réglementaires pour garantir le respect de la vie privée des consommateurs;
- Est envisagée en troisième lieu: l'élaboration des lignes directrices définissant une méthodologie pour les plans nationaux de mise en œuvre des compteurs intelligents;
- En vue d'assurer des services concurrentiels aux consommateurs, la Commission européenne envisage, d'une part, la révision de la directive sur les services énergétiques, et d'autre part, le contrôle de l'application des exigences du 3^{ème} paquet Energie;
- Enfin, l'exécutif européen entend soutenir davantage l'innovation et les technologies des réseaux intelligents par le lancement de l'initiative européenne sur les villes et les collectivités intelligentes en 2011, et par des initiatives de démonstration à grande échelle pour le déploiement de réseaux intelligents.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0202:FIN:FR:PDF>

FORUM DE LONDRES – 'CITIZEN'S ENERGY FORUM'

Le prochain Forum – qui s'organise une fois par an – aura lieu les 26 et 27 octobre 2011.

Des thèmes très divers qui reflètent tous les aspects particuliers du marché de détail, seront débattus: la compétitivité des marchés, la gestion de plaintes, le rôle des différents acteurs, les compteurs intelligents et le développement de services énergétiques pour la gestion de la demande.

FORUM DE FLORENCE – ELECTRICITE

Le 20^{ème} Forum de Florence (électricité) s'est déroulé les 23 et 24 mai 2011 et la CEDEC y a représenté ses membres. Les discussions et les présentations se sont focalisées sur 4 thématiques principales:

- le développement des infrastructures;
- les initiatives régionales;

- la transparence et l'intégrité du marché de l'énergie. La Commission européenne a notamment l'intention de proposer, d'ici l'automne de cette année, des lignes directrices de comitologie sur la transparence des données;
- le marché intérieur d'ici 2014: l'accent a été mis sur les lignes directrices et les codes de réseau jugés nécessaires à l'implémentation du marché européen en électricité d'ici 2014.

Le prochain Forum de Florence aura lieu les 5 et 6 décembre 2011.

http://ec.europa.eu/energy/gas_electricity/doc/forum_florence_electricity/meeting_020_conclusions.pdf

FORUM DE MADRID – GAZ

La CEDEC a participé au Forum de Madrid (gaz) des 21 et 22 mars 2011. Les discussions ont porté principalement sur l'implémentation du 3^{ème} paquet Energie, sur les lignes directrices cadres, sur le paquet concernant les infrastructures énergétiques et sur les propositions de l'Union européenne concernant l'intégrité des marchés de l'énergie.

Le prochain Forum de Madrid est prévu les 26 et 27 septembre 2011.

http://ec.europa.eu/energy/gas_electricity/doc/forum_madrid_gas/meeting_019_conclusions.pdf

CONGRES DE LA CEDEC

Le congrès de la CEDEC, organisé les 12 et 13 avril à Bruxelles, a réuni de nombreuses personnalités de la Commission européenne, du Parlement européen et des instances de régulation pour rappeler les orientations politiques européennes en matière d'énergie. Le congrès de la CEDEC a aussi permis à plusieurs responsables d'entreprises locales d'énergie et d'autres orateurs externes de témoigner des actions innovatrices engagées.

Toutes les présentations se trouvent sur le site:
http://www.cedec.com/cedecdoc_en.aspx?l=en

CEDEC – PUBLICATIONS

- Rapport annuel 2010 de la CEDEC
- CEDEC Congrès 2011: présentations
- Positions de la CEDEC

http://www.cedec.com/cedecdoc_en.aspx?l=en

AUTRES PUBLICATIONS

- ACER: Consultation publique sur les lignes directrices cadres concernant la connexion au réseau électrique (3/03/2011);
- ACER: Consultation publique sur « Gas Capacity Allocation Mechanisms » (3/03/2011);
- Commission européenne: Consultation publique sur « Establishing of the priority list for the development of network codes for 2012 and beyond » (10/03/2011);
- ACER: Consultation sur les lignes directrices cadres concernant « Gas Balancing in transmission systems » (12/04/2011);
- CEER: Consultation publique sur « the CEER draft advice on the introduction of a Europe-wide energy wholesale trading passport » (20/04/2011);
- CEER: Consultation publique sur « the CEER draft advice on the take-off of a demand response electricity market with smart meters » (10/05/2011);
- ACER: Consultation publique sur les lignes directrices cadres concernant « Capacity allocation & Congestion Management for Electricity » (11/05/2011);
- CEER: Consultation publique sur « CEER draft advice on the regulatory oversight of energy exchanges » (18/05/2011).

AGENDA

- Conseil Energie: 19 et 20 septembre 2011
- Forum de Madrid: 26 et 28 septembre 2011
- Conférence ministérielle Politique de l'Energie: 10 et 11 octobre 2011
- Forum de Londres: 26 et 27 octobre 2011
- Conseil Energie: 24 novembre 2011
- Forum de Florence: 5 et 6 décembre 2011